

AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

commune de Parves et Nattages



Révision allégée n°1 du PLAN LOCAL D'URBANISME

L'enquête se déroulera du mardi 14 mai 2024 au vendredi 14 juin 2024

Au terme de ladite enquête, la Commune pourra apporter les modifications aux documents du PLU au regard des conclusions du commissaire enquêteur et des remarques des personnes publiques associées en vue de l'approbation du PLU par le Conseil Municipal.

Madame Caroline LEMOINE, a été nommée Commissaire Enquêteur par le Tribunal Administratif de Lyon.

**Les dossiers seront consultables en Mairie à l'accueil aux horaires d'ouverture soit :
le lundi de 14h à 17h - le mardi de 14h à 18h - le jeudi de 14h à 17h - le vendredi de 14h à 18h**

- En version papier**
- Ou en version informatique sur un ordinateur mis à la disposition du public à ces mêmes horaires**

Le dossier de PLU comprend un rapport de présentation, le règlement écrit et les documents graphiques. L'avis de l'Autorité Environnementale ainsi que tous les avis des personnes publiques associées à la révision allégée du PLU sont joints au dossier d'enquête publique ainsi que le compte-rendu de la réunion d'examen conjoint.

**Les dossiers seront également consultables sur le site internet de la Mairie:
www.parvesetnattages.fr**

Chacun pourra éventuellement consigner ses observations et propositions :

- sur le registre d'enquête prévu à cet effet, disponible au siège de l'enquête publique,**
- ou les adresser par écrit au commissaire enquêteur: Mairie de Parves et Nattages – Madame le commissaire enquêteur - 01300 PARVES ET NATTAGES,**
- ou à l'adresse électronique suivante : urbanisme@parvesetnattages.fr**

Monsieur le Commissaire tiendra les permanences en mairie de Parves et Nattages aux dates suivantes, pour répondre aux demandes d'informations présentées par les administrés et recevoir le cas échéant leurs observations et propositions :

- Vendredi 17 mai 2024 de 14h à 16h**
- Mardi 28 mai 2024 de 14h à 16h**

Le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur seront disponibles pendant une durée de 24 mois, au secrétariat de mairie et sur le site internet de la commune.

Personne responsable du projet : madame Claude COMET, maire de la commune de Parves et Nattages.

**Adresse du site internet où les documents seront consultables :
www.parvesetnattages.fr**